

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Demain, vendredi, tout acheteur de l'Echo de Lyon, à Lyon, devra réclamer la prime gratuite du journal, une belle gravure :

LA DÉFENSE DE CHATEAUDUN

SUR L'INCIDENT D'HIER

Assurément, si la distance avait été plus grande entre le banc du ministère et l'escalier de la tribune, M. Constans, quelque irrité qu'il fut, aurait eu le temps de la réflexion — et l'incident d'hier ne se serait pas produit. Il en est ainsi, d'ailleurs de tous les actes de violence : violents, parce que irréfléchis.

Mais on n'est pas impunément du Midi, on ne se voit pas, depuis plus d'une semaine en butte à un redoublement — à un centuplement — d'injures et de calomnies, sans que les nerfs s'en mêlent ; — et la sottise est irrémédiablement accomplie.

Car, la violence est toujours une sottise. Je suis persuadé que M. Constans, tout le premier, le reconnaît aujourd'hui et qu'il envisage fort bien les fâcheuses conséquences de son acte de violence.

Ses adversaires, — non seulement les siens, mais ceux de la République, vont tous tenir le même langage : frapper n'est pas discuter, c'est plus commode de giffler les gens que de leur répondre, — et, d'autre part, vous voyez la nouvelle série d'injures qui va pleuvoir sur celui à qui, — après la gifle — M. Laur glapissait déjà : Assassin ! assassin !...

Et puis, au point de vue, non plus de M. Constans, mais de la République, dans quelle posture de telles scènes mettent-elles le ministère et le gouvernement ? Quelle considération peut-on demander, peut-on exiger, lorsqu'on transporte à la tribune même où doit retentir librement la voix de toutes les oppositions, des discours qu'on croyait relégués dans les Parlements exotiques de l'Amérique du Sud.

M. Constans, par un concours tout particulier de circonstances, échappe à la juridiction de la Chambre ! Il est sénateur, et les règlements des députés ne lui sont pas applicables ; mais il pouvait aussi bien faire partie de la Chambre. Dès lors, il fallait voter sur l'application du règlement, — et tout d'abord, il devenait nécessaire de le violer, — attendu qu'il n'était pas possible d'envoyer le ministre de l'Intérieur dans le petit local où, immédiatement, aurait été conduit n'importe lequel de ses collègues se permettant ce qu'il venait de se permettre.

Une triple salve d'applaudissements, qui est, par le fait, un vote d'approbation, a mis fin à cette partie des incidents et des pugilats d'hier. Mais couvrir un ministre ne prouve pas que ce ministre a agi pour le mieux. Cela veut simplement dire qu'on ne lui tient pas rigueur — ce qui est bien différent.

Et si la Chambre a pardonné à M. Constans, il y aura certainement des juges moins indulgents qui qualifieront avec sévérité son emportement soudain. Je ne parle pas ici de ceux qui déjà l'attaquaient avec une violence odieuse. Je ne parle pas des gens calmes, sans partis, et qui estiment qu'hier, si M. Constans a souffleté M. Laur à la tribune de la Chambre, ce n'est pas le député boulangiste (c'est un fait, celui-là), mais c'est la tribune elle-même, le ministère et le gouvernement de la République qui ont, à ce moment, reçu la plus regrettable atteinte.

Assurément M. Constans devait être en proie à une violente irritation. Depuis quelque temps, Rochefort dans l'*Intransigeant* le couvre d'immondices quotidiens. C'est un écoulement de voir à quel degré peut arriver l'invective telle que la pratique le journaliste qui fut autrefois un homme d'esprit.

Mais si la polémique de l'*Intransigeant* en ces derniers temps a dépassé les dernières bornes, pourquoi M. Constans n'a-t-il rien fait pour arrêter ce débordement ?

Se laisser, sans réponse, sans émotion apparente, accuser de crimes — les plus invraisemblables, les plus absurdes — mais les plus minutieusement dénoncés, c'est permettre aux malveillants d'abord, aux imbéciles ensuite, — à un troupeau de Panurge enfin, — de demander : — Mais pourquoi ne sévit-il pas ?

Eh bien ! quand on est le ministre de l'Intérieur, quand on représente le gouvernement de la République, on n'a pas le droit de se laisser ainsi insulter. On se doit et on doit au pays de réprimer par tous les moyens de semblables infamies ; et quand il y a des tribunaux pour condamner sévèrement ceux qui calomnient un particulier, il ne faut pas que ces tribunaux soient dédaignés par celui qui doit défendre l'honneur du pays en même temps que le sien.

M. Constans, par son énergie et salutaire répression du boulangisme, nous a montré qu'il était un homme de vigueur et d'action. Le journal de M. Rochefort n'est pas plus redoutable que Rochefort et son parti.

Eh bien ! M. Constans a fait une faute en temporisant ainsi — surtout si cette temporisation devait aboutir à l'acte de violence qui ne va que faire redoubler les injures, les calomnies et les réquisitoires enflés de la bande boulangiste.

Voilà pourquoi nous trouvons infiniment regrettable l'incident qui déconsidère la tribune, le Parlement, le ministère, — et qui, en ce moment, remplit de joie tous les ennemis de la République.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Profitant heureusement de l'émotion causée par les graves incidents de la Chambre des députés, M. Thénvenet a été validé, hier, — presque sans discussion. Ce n'est pas au moment où tout le Parlement s'empresse pour avoir des nouvelles et pour donner son avis sur l'acte de violence — excusable, si non légitime — de M. le ministre de l'Intérieur, qu'on allait risquer de greffer un nouveau scandale sur cette tapageuse affaire.

L'invalidation de l'ancien ministre de la justice, ou seulement l'enquête sur les faits étranges (pour ne pas dire plus) signalés dans la protestation d'une dizaine de membres les plus estimés de nos corps élus, mettaient, je le reconnais, le gouvernement dans une assez fautive situation.

M. Thénvenet a bénéficié de cette circonstance ; le rapporteur a brièvement signalé la protestation, — il a été heureux de découvrir que les signatures qui la suivaient n'étaient pas légalisées. On avouera qu'en ce temps de télégraphie et de téléphone, il n'était pas difficile de s'assurer, en quelques minutes, de l'authenticité des noms qui, tous, étaient accompagnés d'un titre électif et d'une fonction publique.

Mais, je le répète, la Chambre haute avait bien d'autres chiens à fouetter que de s'occuper de la validation du nouveau sénateur du Rhône. Au milieu de l'agitation énorme qui redoublait à mesure qu'arrivaient des nouvelles du Palais-Bourbon, il s'empres-

sait de liquider son arriéré, de voter l'ensemble du budget — et de se tenir prêt à tout événement.

Cet événement qui, si les choses eussent autrement tourné, pouvait aller jusqu'à la dissolution du ministère ne s'est pas produit. Il y a eu un immense courant d'opinion pour excuser et presque pour approuver la violence de M. Constans. La majorité que ce ministre n'avait pas eue depuis longtemps aussi compacte, s'est retrouvée pour l'applaudir de trois salves de bravos après les excuses qu'il venait de présenter à la Chambre.

Evidemment, il aurait mieux valu que cet incident fut évité et vous en verrez souvent rappeler les conséquences fâcheuses, — mais en somme, il finit de la façon la moins dangereuse pour la stabilité ministérielle.

Pendant ce temps-là, M. Thénvenet est devenu sénateur. Ses rastels et ses promesses de chemins de fer n'ont paru que pécadilles aux puritains du bureau chargé d'examiner son élection.

Ici, cependant, nous n'oublions pas que c'est à ce candidat que nous devons l'introduction, dans le Rhône, des pires mœurs électorales, — et que nous n'avons plus le droit de nous indigner contre les marchandages d'électeurs qu'on prétendait spéciaux à certains départements aussi arriérés moralement, que reculés géographiquement. L'ex-garde des sceaux et son syndicat nous ont mis à la hauteur de toutes ces opérations politico-financières.

JEAN-CLAUDE.

L'abondance des matières, survenue au dernier moment, nous a empêchés, hier, de publier notre *Semaine Industrielle et Commerciale*. Nos lecteurs la trouveront, aujourd'hui, dans le corps du journal, en 3^e page. C'est là également qu'il trouveront, demain, la *Revue de la Mode*, qui aurait dû passer aujourd'hui.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Les Rapports de l'Etat et de l'Eglise

Importante déclaration des cardinaux français

Paris, 20 janvier.

Les journaux catholiques publient un exposé de la situation faite à l'Eglise en France et une déclaration des cardinaux. Després, archevêque de Toulouse ; Langénieux, archevêque de Reims ; Place, archevêque de Rennes ; Richard, archevêque de Paris, et Foulon, archevêque de Lyon.

Après avoir constaté que la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat vient d'être soulevée de nouveau dans le pays et qu'il appartient aux évêques de donner aux catholiques, dans les circonstances actuelles, la direction de pensée et de conduite, les cardinaux précités ajoutent :

« Avant toute chose, nous déclarons une fois de plus, conformément aux enseignements du Saint-Siège, et aux traditions catholiques, que nous ne faisons aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. Nous croyons que le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de la liberté religieuse. Si nous élevons la voix, c'est pour demander que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain et de faire de l'ensemble des lois antireligieuses la constitution essentielle de la République. »

Ce document est divisé en deux parties : la première contient l'exposé de la situation actuelle faite à l'Eglise en France et énumère les lois et mesures édictées contre les catholiques depuis douze ans par le gouvernement républicain. L'exposé se termine ainsi : « Nous le demandons à tout homme impartial, quelles que soient ses croyances ou opinions religieuses, peut-on après cet exposé, qui est loin d'être complet, affirmer que le gouvernement républicain a jamais eu la pensée de froisser en quoi que ce soit la religion ou de restreindre l'exercice du culte ; qu'à aucun moment il a voulu em-

piéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté de conscience. »

La seconde partie du document contient la déclaration des cardinaux-archevêques et la réponse à cette question : « Quelle doit être, en face de la vérité ainsi établie et des éventualités de l'avenir, l'attitude des catholiques ? »

La réponse des cardinaux peut se résumer ainsi : « Le respect des lois du pays, hors le cas où elles se heurtent aux exigences de la conscience ; respect des représentants du pouvoir ; acceptation franche et loyale des institutions politiques, mais en même temps résistance ferme aux empiètements de la puissance séculière sur le domaine spirituel ; dévouement actif et généreux aux œuvres qui ont pour objet de fournir à la société chrétienne les éléments de sa vie propre, notamment aux œuvres d'enseignement, d'apostolat et de charité ; enfin fidélité au devoir électoral pour l'accomplissement par les gens de bien, assurément une représentation nationale vraiment conforme au vœu du pays et capable d'opérer dans la législation les réformes nécessaires à la paix publique. Tels sont les devoirs qui s'imposent à l'heure actuelle à la conscience et au patriotisme de tous les catholiques français. »

En terminant, les cardinaux déclarent que les droits de l'Eglise leur imposent des devoirs ; en les remplissant, les évêques sont les plus utiles auxiliaires du pouvoir civil. Pour l'aider efficacement, ils ont besoin à leur tour d'être traités en amis, non en suspects ; en alliés, non en adversaires.

Ce document est daté du 16 janvier 1892 et remplit quatre colonnes et demie de l'*Univers*.

LES INCIDENTS D'HIER

Paris, 20 janvier.

M. CONSTANS

M. Constans, ministre de l'Intérieur, s'est rendu ce matin à l'Elysée pour faire une visite à M. Carnot, président de la République.

En sortant de l'Elysée, il s'est rendu au Palais-Bourbon, où il a rendu visite à M. Floquet, président de la Chambre.

Ajoutons que M. Constans a reçu depuis hier soit un grand nombre de députés, sénateurs et personnalités politiques, ainsi qu'une quantité innombrable de cartes de visite.

Le duel DELPECH-CASTELIN

Une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre MM. Delpech et Castelin, dans les environs de Paris. A la deuxième reprise, M. Delpech a été atteint, à la partie supérieure du bras, d'une blessure pénétrante qui, de l'avis des médecins, a mis dans l'impossibilité de continuer le combat.

LES JOURNAUX

Les journaux du soir s'occupent tous des incidents d'hier.

Le *Temps*, qui trouve naturelle l'attitude de M. Constans en présence des diffamations dont il est l'objet, dit que pour venir à bout de la diffamation, cette plaie qui frappe tous les yeux, il faudrait une modification dans les mœurs publiques, dans les pratiques judiciaires ne sont en définitive que le reflet.

Il faudrait qu'il fut naturel de demander et possible d'obtenir pour le diffamé, des réparations de nature par leur importance et, en certains cas, par leur énormité, à décourager les diffamateurs de l'avenir. Il n'est pas besoin pour cela de législation nouvelle, rien ne limite actuellement les dommages-intérêts que les tribunaux civils peuvent accorder aux citoyens qui ont justifié leur appel à leur intervention ; il leur est loisible d'en accorder de très gros. Seulement il n'en ont pas l'habitude ; il faut qu'il le prennent, et il suffit pour cela qu'ils se sentent d'accord avec l'opinion.

En Angleterre on est arrivé ainsi à réfréner non seulement la diffamation, mais encore le duel et même l'adultère.

Quand on se sait exposé, non plus à payer des mille, mais des dix mille et parfois même des cent mille francs pour ce genre de fantaisie, on y regarde à deux fois.

M. Ranc, dans le *Paris*, écrit :

Il vient une heure où l'homme le plus calme, le plus désigné de l'injure et de la calomnie, perd patience, où le sang lui monte aux yeux, et dans ce moment-là, pour l'insulteur, justice est faite sur son visage.

Le renouvellement partiel

La commission chargée de l'examen des propositions relatives au renouvellement partiel de la Chambre, a nommé M. Chevaucheur, président et M. Barthou, secrétaire.

Il résulte des opinions échangées que tous les commissaires, à l'exception de MM. Millard et Marius Martin, sont favorables au principe du renouvellement partiel de la Chambre. La majorité est acquise au mandat de six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

Une Question ajournée

Sur la demande du ministre des travaux publics, M. Trarieux a consenti à ajourner jusqu'à nouvel ordre la question qu'il devait poser demain au sujet de la nomination

C'est ce qui est arrivé hier. Il vaudrait mieux, certes, que la chose se fût faite ailleurs que dans l'enceinte du Parlement, et M. Constans l'a reconnu et s'en est excusé auprès de la Chambre, mais je plains ceux qui ne trouveraient pas ces excuses suffisantes et qui penseraient que la conduite du ministre de l'Intérieur mérite un blâme plus sévère que celui qu'il s'est adressé lui-même. Après tout, on ne choisit pas son moment, et il y a des injures qui veulent être réprimées et châtiées immédiatement.

La *Liberté* constate que le ministre de l'Intérieur n'a trouvé personne à la Chambre pour lui donner tort, et elle ajoute :

En définitive, sa situation elle-même le défend suffisamment contre les attaques de ses ennemis. Quel que soit l'intérêt qu'on attache à ses services politiques, on ne persistera à personne que le président de la République et les hommes qui siègent au conseil des ministres le maintiendront de puis si longtemps dans ses hautes fonctions, ni que la Chambre entière aurait pour sa parole et sa personne la déférence qu'on lui témoigne journellement, s'il était l'homme que prétendent ses adversaires boulangistes. Un homme d'Etat, ayant conscience de sa valeur, n'est pas atteint par ces injures, il les laisse tomber et passer.

La *France* se borne à dire :

Il faut espérer que l'incident d'hier n'aura pas d'autres suites, que tout le monde imitera la sagesse du bureau de la Chambre et que tout ce bruit sera promptement oublié par l'opinion publique.

La *Nation* dit :

Tous les gens de cœur, de quelque parti qu'ils se réclament, applaudiront sans réserve à la correction méritée que M. Constans a infligée à M. Laur.

MM. BOUDEAU ET LAUR

Sur la demande de M. Boudreau, la question de la Chambre a transmis au procureur de la République un rapport sur l'incident qui a eu lieu hier entre lui et M. Wampse.

Quant à M. Laur, ses amis déclarent qu'il est disposé à ne pas donner suite à l'affaire et à suivre le conseil de Rochefort, c'est-à-dire à s'abstenir, soit d'envoyer des témoins, soit d'assigner M. Constans devant les tribunaux.

Autour du Parlement

Paris, 20 janvier.

Commission du budget

La commission du budget a accepté le système du Sénat sur les frais de justice, sauf sur quelques points. Elle maintient notamment le droit fixe de 20 francs au lieu du droit proportionnel sur le jugement de déboute ; elle persiste à exempter les actes d'avoué à avoué de tout droit d'enregistrement.

M. Brisson a donné sa démission de rapporteur et déclaré qu'il reprendrait devant la Chambre le projet primitif.

La commission, après l'examen des frais de justice, a repoussé diverses modifications du Sénat, rétabli la disposition tendant à admettre les circonstances atténuantes en matière de contraventions d'octroi ; rétabli au budget de la marine 1,500,000 francs réduits par le Sénat sur les constructions neuves.

M. Cavaignac soumettra son rapport à la Chambre.

Le Renouvellement partiel

La commission chargée de l'examen des propositions relatives au renouvellement partiel de la Chambre, a nommé M. Chevaucheur, président et M. Barthou, secrétaire.

Il résulte des opinions échangées que tous les commissaires, à l'exception de MM. Millard et Marius Martin, sont favorables au principe du renouvellement partiel de la Chambre. La majorité est acquise au mandat de six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

Une Question ajournée

Sur la demande du ministre des travaux publics, M. Trarieux a consenti à ajourner jusqu'à nouvel ordre la question qu'il devait poser demain au sujet de la nomination

de M. Caillaux comme président du conseil d'administration de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

de M. Caillaux comme président du conseil d'administration de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

LES OFFICIERS FRANÇAIS EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 20 janvier.

Le colonel de Bange et les autres officiers français arrivés récemment à Saint-Petersbourg reçoivent un très cordial accueil dans les régiments russes qu'ils visitent chaque jour. A la caserne de la première brigade d'artillerie de la garde on leur a offert à déjeuner. De chaleureux toasts ont été portés à la France et à la Russie, au czar et au président de la République, aux armées et aux artilleries françaises et russes. Les hymnes nationaux des deux pays ont été exécutés.

Ces officiers français, qui assisteront à la grande parade militaire de l'Épiphanie, partiront prochainement pour le Caucase.

Saint-Petersbourg, 20 janvier.

Les officiers français ont pris part hier au déjeuner des officiers de la 1^{re} brigade d'artillerie de la garde. Le général Baumgarten, commandant la brigade, a porté un toast à M. Carnot ; le colonel de Bange a bu à la santé de la famille impériale de Russie. On a joué la *Marseillaise* et l'hymne national russe.

Le capitaine d'artillerie russe Hippin a porté un toast à la fraternité de l'armée russe et de l'armée française et à l'amitié des deux nations. D'autres officiers russes ont bu à la santé des maréchaux de logis d'artillerie française. Le capitaine français, répondant à d'autres toasts portés par les officiers russes aux artilleries françaises, a prononcé en russe les paroles suivantes : « Spasibo ! Za vache zdorovie bratsy !!! » (Merci à votre santé, camarades !)

Les obsèques du duc de Clarence

Londres, 20 janvier.

Le train important les restes du duc de Clarence, est parti à 11 h. 45 minutes de Sandringham pour Windsor. Le prince et la princesse de Galles, le prince Georges, le duc et la duchesse de Fife, la princesse Marie de Teck, les princesses Victoria et Maud, de Galles, accompagnaient le corps.

Les journaux du soir paraissent encadrés de noir. Les affaires cessent complètement. Tout est fermé dans la cité.

Paris, 20 janvier.

Le ministre des affaires étrangères s'est rendu ce matin à la chapelle anglaise de la rue d'Assommoir pour y représenter le gouvernement au service funèbre qui a été officiellement célébré pour le duc de Clarence. M. Crozier y représentait le cabinet des affaires étrangères, tout le corps diplomatique y assistait en habit noir.

Les magasins anglais de Paris sont fermés.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Sofia, 20 janvier.

Le gouvernement bulgare a remis hier soir à Rehid-Bey, gérant du commissariat ottoman, sa réponse à la communication de la Porte relativement aux termes de la note qui doit être adressée par la Bulgarie à la France pour le règlement de l'affaire Chaudourne. On ignore encore les termes de la réponse de la Bulgarie.

LE RACHAT DE L'ALSACE-LORRAINE

Berlin, 20 janvier.

M. Bebel vient de recevoir de M. Walldteufel une lettre traitant la question du rachat de l'Alsace-Lorraine.

M. Walldteufel propose à M. Bebel d'engager une action commune, réciproquement en France et en Allemagne. Un comité français, composé de grandes personnalités, serait formé. Un comité allemand, sous les auspices de M. Bebel, poursuivrait la réconciliation de l'Allemagne et de la France en s'interdisant tout autre objet « car, dit la lettre en question, si votre comité portait le moindre ombrage à votre gouvernement, s'en serait fait de son action ».

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Paris, 20 janvier.

Il est inexact que, comme une dépêche Dalziel le prétend, l'ambassadeur de France

Extrait de l'ECHO DE LYON

21 janvier

5

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

D'abord, il ne se trouvait plus dans les conditions ordinaires d'un courrier du czar. Cette qualité, il fallait même que personne ne pût la soupçonner sur son passage.

Dans un pays envahi, les espions fourmillent. Lui, connu, sa mission était compromise. Aussi, en lui remettant une somme importante, qui devait suffire à son voyage et le faciliter dans une certaine mesure, le général Kisseff ne lui donna-t-il aucun ordre écrit portant cette mention : service de l'empereur, qui est le Sésame par excellence. Il se contenta de le munir d'un « podaroshna ».

Ce podaroshna était fait au nom de Nicolas Korpanoff, négociant, demeurant à Irkoutsk. Il autorisait Nicolas

Korpanoff à se faire accompagner, le cas échéant, d'une ou plusieurs personnes. et, en outre, il était, par mention spéciale, valable même pour le cas où le gouvernement moscovite interdirait à tous autres nationaux de quitter la Russie.

Le podaroshna n'est autre chose qu'un permis de prendre les chevaux de poste ; mais Michel Strogoff ne devait s'en servir que dans le cas où ce permis ne risquerait pas de faire suspecter sa qualité, c'est-à-dire tant qu'il serait sur le territoire européen.

Il résultait donc, de cette circonstance, qu'en Sibirie, c'est-à-dire lorsqu'il traverserait les provinces soulevées, il ne pourrait ni agir en maître dans les relais de poste, ni se faire délivrer des chevaux de préférence à tous autres, ni réquisitionner les moyens de transport pour son usage personnel. Michel Strogoff ne devait pas l'oublier : il n'était plus un courrier, mais un simple marchand, Nicolas Korpanoff, qui allait de Moscou à Irkoutsk, et, comme tel, soumis à toutes les éventualités d'un voyage ordinaire.

Passer inaperçu, — plus ou moins rapidement, — mais passer, tel devait être son programme.

Il y a trente ans, l'escorte d'un voyageur de qualité ne comprenait pas moins de deux cents Cosaques montés, deux cents fantassins, vingt-cinq cavaliers baskirs, trois cents chameaux, quatre cents chevaux, vingt-cinq chariots, deux bateaux portatifs et deux pièces de canon. Tel était le matériel nécessaire par un voyage en Sibirie.

Lui, Michel Strogoff, n'aurait ni ca-

non, ni cavaliers, ni fantassins, ni bêtes de somme. Il irait en voiture ou à cheval, quand il le pourrait ; à pied, s'il fallait aller à pied.

Les quatorze cents premières verstes (1,493 kilomètres), mesurant la distance comprise entre Moscou et la frontière russe, ne devaient offrir aucune difficulté. Chemin de fer, voitures de poste, bateaux à vapeur, chevaux des divers relais, étaient à la disposition du courrier du czar.

Donc, ce matin même du 16 juillet, n'ayant plus rien de son uniforme, muni d'un sac de voyage qu'il portait sur son dos, vêtu d'un simple costume russe, tunique serrée à la taille, ceinture traditionnelle du moujik, larges culottes, bottes sanglées à la jarrettière, Michel Strogoff se rendit à la gare pour y prendre le premier train. Il ne portait point d'armes, ostensiblement du moins ; mais sous sa ceinture se dissimulait un revolver, et, dans sa poche, un de ces larges couteaux qui tiennent du couteau et du yatagan, avec lesquels un chasseur sibérien sait éventrer promptement un ours, sans détériorer sa précieuse fourrure.

Il y avait un assez grand concours de voyageurs à la gare de Moscou. Les gares des chemins de fer russes sont des lieux de réunion très fréquentés, autant au moins de ceux qui regardent partir que de ceux qui partent. Il se tient là comme une petite bourse de nouvelles.

Le train dans lequel Michel Strogoff prit place devait le déposer à Nijni-Novgorod. Là s'arrêtait, à cette époque, la voie ferrée qui, reliant Moscou à Saint-Petersbourg, doit se continuer jusqu'à

la frontière russe. C'était un trajet de quatre cents verstes environ (426 kilomètres), et le train allait les franchir en une dizaine d'heures. Michel Strogoff, une fois arrivé à Nijni-Novgorod, prendrait, suivant les circonstances, soit la route de terre, soit les bateaux à vapeur du Volga, afin d'atteindre au plus tôt les montagnes de l'Oural.

Michel Strogoff s'étendit donc dans son coin, comme un digne bourgeois que ses affaires n'inquiètent pas outre mesure, et qui cherche à tuer le temps par le sommeil.

Néanmoins, comme il n'était pas seul dans son compartiment, il ne dormit que d'un œil et il écouta de ses deux oreilles.

En effet, le bruit du

